

## **Historique des conditions réglementaires applicables au secteur du bain Mathieu.**

**Août 1994** : adoption du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie. Le terrain occupé par le bain Mathieu, bordé par les rues Ontario, Lespérance, Florian et la ruelle située au nord de la rue Ontario se voit affecté l'usage **E.2(1)** incluant les **arénas**, les **salles d'activités communautaires et socioculturelles** et les **piscines**, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme.

**11 septembre 1995** : adoption du règlement 95-175 modifiant le Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal afin, entre autre, d'éliminer le secteur **E.2(1)** et étendre la limite du secteur contigu **C.2A** et **H** sur la rue Ontario est, entre les rues Lespérance et Florian.

Cette modification réglementaire fait suite à la volonté de la Ville de vendre l'immeuble du bain Mathieu. Le terrain est intégré au secteur commercial et résidentiel applicable aux abords de la rue Ontario. Comme la Charte de la Ville ne l'y oblige pas à l'époque, le Plan d'urbanisme n'est pas modifié. Il n'y a pas concordance entre le Plan d'urbanisme et le règlement.

**Juin 2000** : la SPAG acquiert l'édifice du bain Mathieu, y accueille les artistes et y tient des expositions, conformément à son mandat ; on envisage de plus de louer certaines salles pour y tenir des réceptions, ceci afin de financer les activités. Comme l'usage **salle de réceptions** ne fait pas partie de ceux autorisés en secteur **C.2**, une demande de modification réglementaire est déposée.

**4 juin 2002**: résolution CA02 240274 visant à demander à la Ville centrale d'apporter les modifications appropriées au plan d'urbanisme, afin de permettre la modification au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**6 août 2002** : adoption du règlement par le conseil d'arrondissement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin de créer une zone **C.4A:45-48** et **H** du côté nord de la rue Ontario est, entre les rues Lespérance et Florian.